

N°22-02-020

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 21 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'I. POURCHEL), Président, suite à la convocation en date du 10 février 2022.

Présents :

Mesdames COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de P. POULAIN) ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de R. ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAAT D. ; DOMMANGET A. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de P. CAUX) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. (reçoit pouvoir de M. LEROY) ; SETAN L. ; WILQUIN G. (reçoit pouvoir d'O. OBERT) ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de D. BRUSSELLE) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. (reçoit pouvoir d'H. COFFIN) ; VASSEUR D. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. (donne pour à C. LEROY) ; POULAIN P. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COFFIN H. (donne pouvoir à S. LEFEBVRE) ; LEROY M. (donne pouvoir à V. MONBAILLY) ; LEROY I.

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à JP PRUVOST) ; POURCHEL L. ; CAUX P. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; OBERT O. (donne pouvoir à G. WILQUIN) ; BRUSSELLE D. (donne pouvoir à JC COYOT) ; MERLO O.

Absents :

Messieurs LAVOGEZ S. ; FAUVIAUX F.

Monsieur Jean-Claude COYOT est élu secrétaire.

**OBJET : MOBILITE DURABLE – AIRE DE COVOITURAGE A LUMBRES MISE EN ŒUVRE
PAR LE DEPARTEMENT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Rapporteur : Christian TELLIER

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité, le Département a affirmé sa volonté de favoriser le covoiturage et encourager son usage : « Pour encourager son développement, le Département organisera le développement des infrastructures en créant ou en favorisant des aires de parking dédiées au covoiturage ».

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres et le Département ont décidé la création d'une aire de stationnement de 22 places de covoiturage pour les véhicules légers située le long de la Route Départementale n°225 au PR 8+1667 sur la commune de LUMBRES.

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage.

Le projet consiste en la création d'une aire de stationnement de 22 places pour les véhicules légers avec : une place PMR et une liaison douce.

Le montant global des travaux à réaliser sous maîtrise d'ouvrage départementale s'élève à 50 000,00 € TTC. (41 666,67€ HT)

Le Département, en tant que maître d'ouvrage, participe au financement de l'opération sus-désignée à hauteur de 50 %, plafonné à 25 000,00 € HT, après déduction de tous types de subvention. Il sollicite une participation conjointe avec les EPCI concernés, à hauteur de 50%

Dans le cadre de la contractualisation entre la CCPL et le Département du Pas de Calais, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'est engagée à participer au financement de l'opération, sur un montant plafond de 25 000,00 €, sur la base d'un taux de 50 % des dépenses HT qui seront réellement acquittées pour cette opération.

Il est proposé au conseil communautaire de

- Valider le principe de la création d'une aire de stationnement de 22 places de covoiturage pour les véhicules légers située le long de la Route Départementale n°225 au PR 8+1667 sur la commune de LUMBRES,
- Valider la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres à hauteur de 25 000,00 €, sur la base d'un taux de 50 % des dépenses HT qui seront réellement acquittées pour cette opération,
- Autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités de financement, avec le Département
- Autoriser le Président à signer tout acte relatif à cette opération.

2

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les dispositions énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme.
Le Président,

